

CONSULTATION PUBLIQUE PPU DE L'ÉCOQUARTIER LACHINE-EST

Questions de la commission – deuxième demande de réponses par écrit

Par courriel

Montréal, le 4 mai 2022

À l'attention de la Ville de Montréal
Arrondissement de Lachine

Objet : Consultation publique - PPU Lachine-Est – Questions de la commission

La commission souhaite obtenir des réponses complémentaires relativement au projet de PPU soumis à la consultation. La présente lettre ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur la page Web de la consultation.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses dans les plus brefs délais, idéalement au plus tard le 10 mai, pour les séances d'audition des opinions.

Émilie-Jade Bigelow et Joseph Tchinda Kenfo
Analystes

DENSITÉ LOGEMENT / HECTARE

1. Lors de la soirée de questions et de réponses du 12 avril 2022, il a été mentionné, en ce qui a trait à la densité en matière d'unités résidentielles à l'hectare : « on estime à 220 logements à l'hectare, avec le potentiel de développement qui est présenté dans le PPU ». En tenant compte de la superficie du territoire (60 ha) et du nombre de logements estimé (7400), pouvez-vous détailler le calcul effectué afin d'en arriver à l'estimation de 220 logements par hectare?

RUE PARTAGÉE

2. Est-ce qu'il existe des exemples de rues partagées à Montréal ou ailleurs qui pourraient s'apparenter aux rues partagées proposées dans le PPU?

SUBDIVISION ET COMBINAISON DE LOGEMENTS

3. Existe-t-il, dans l'arrondissement de Lachine, un ou des règlements ayant trait à la subdivision ou la combinaison de logements? Si oui, quelles en sont les grandes lignes et les grandes orientations?
4. Est-ce que l'arrondissement possède des moyens pour protéger les maisons de chambres présentes sur le territoire du PPU ainsi que les maisons de chambres à proximité?

STATIONNEMENT PÔLE CIVIQUE

5. Quels sont les aménagements prévus pour le stationnement des voitures afin de desservir les usages du pôle civique (nombre de cases par usage, débarcadères, etc.)?